

## Elections européennes : les Télécoms

Le secteur des télécoms dresse sa liste de vœux : allègement du cadre réglementaire et fiscal, contribution des GAFAM à la réduction de l’empreinte carbone, renforcement du système de cybersécurité...

### **La Fédération française des télécoms émet 14 propositions à moins de deux mois des élections**

Les 14 propositions :

- **Libérer le financement des réseaux socle de la connectivité :**
  1. Simplifier et harmoniser le cadre réglementaire relatif aux infrastructures de communications électroniques au soutien de l’investissement et de l’innovation des opérateurs européens
  2. Faciliter et accélérer les déploiements par un allègement concret des procédures administratives
  3. Assurer la cohérence des réglementations
  4. Alléger la fiscalité sectorielle qui pèse sur les opérateurs et s’assurer de la juste affectation des revenus perçus
  
- **Responsabiliser tous les acteurs du numérique au soutien de la maîtrise de l’empreinte environnementale :**
  5. Renforcer la transparence de l’information délivrée par les équipementiers
  6. Améliorer la gestion des déchets électroniques
  7. Instaurer un cadre réglementaire visant à optimiser le trafic des données
  8. Développer des normes contraignantes permettant aux consommateurs d’être informés de l’impact environnemental des services numériques qu’ils utilisent
  
- **Mieux prendre en compte les enjeux liés à la cybersécurité et à la sécurité des réseaux :**
  9. Promouvoir une mise en œuvre harmonisée et cohérente des différents textes européens relatifs à la cybersécurité
  10. Adopter rapidement les schémas de certification en cours d’élaboration
  11. Réguler les pratiques de « cyber -évaluation »
  
- **Harmoniser, simplifier et mettre en cohérence les réglementations applicables aux opérateurs de communications électroniques :**
  12. Limiter les contraintes pesant sur les entreprises tout en leur garantissant un haut niveau de protection vis-à-vis d’acteurs tiers
  13. Assurer une refonte proportionnée en termes de responsabilité de la directive sur les services de paiement
  14. Réformer la réglementation européenne relative à l’activité des distributeurs de services audiovisuels